

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 1 SEP. 2015 Dossier complet le SEP. 2015

N° d'enregistrement F04215P0042

1. Intitulé du projet

Réaménagement et extension d'un établissement commercial existant sur la commune d'Ostwald, secteur de La Vigie.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

RCS / SIRET

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Leroy Merlin France

T II () () 1

Nom, prénom et qualité de la personne

Elodie BERTHEAULT pour Thomas BOURET NOUHIN

habilitée à représenter la personne morale

384 560 942

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Travaux soumis à permis de construire d'une surface comprise entre 10000 et 40000m² de surface plancher.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le bâtiment commercial est actuellement exploité sur 11800 m² de surface plancher. Il se situe au coeur d'une zone d'activité commerciale et en limite de zone d'activité artisanale et industrielle.

Le projet Leroy Merlin portera sur une surface plancher d'environ 13000m² sur un foncier de 43 000m² environ ainsi que sur les aménagements associés (cour de vente et aire logistique, voiries, parking, aménagement paysager).

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de réaménager le site actuel en intégrant des compléments de foncier situés à l'arrière du bâtiment existant, déduction faite des emprises foncières qui seront cédées à l'Eurométropole (en prévision des aménagements dédiés aux infrastructures routières de la zone de la Vigie ainsi qu'au futur transport en commun en site propre).

Le projet permettra d'améliorer le fonctionnement global, d'offrir une gamme de produits et de services plus larges aux clients. Il permettra d'améliorer les performances énergétiques des constructions ainsi que les conditions de travail des collaborateurs en confortant les réserves du magasin et ses zones logistiques.

Le projet s'inscrit dans la volonté de l'Eurométropole d'amélioration la zone commerciale sud de la Vigie afin de rééquilibrer les offres Nord/Sud.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet permet, en phase travaux, de limiter l'impact sur l'exploitation du magasin et sur le trafic. Les accès actuels rue Alfred Kastler seront maintenus pendant la quasi totalité de la phase chantier.

Le projet propose des espaces de stationnement paysagers et des liaisons douces permettant des interactions plus efficaces au sein de la zone (entre le centre commercial de La Vigie et les moyennes surfaces vers la gare de Geispolsheim).

Le projet intègre la reconversion d'une partie de l'ancien site logistique STEF (inoccupée depuis juin 2014) et le site Viessmann (dont la partie de stockage est également vide). Ces fonciers supplémentaires permettent de reconstruire le magasin en permettant de phaser les opérations et donc de maintenir l'activité du magasin pendant la durée du chantier.

Ces espaces permettront de construire le bâtiment et de stocker les installations et matériaux de chantier. L'impact de la phase chantier (estimée à 18 mois) sur l'exploitation du site actuel sera ainsi minimisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va permettre la création d'environ 20 emplois direct pour l'exploitation du bâtiment commercial en plus de ceux existants. Les employés et les clients bénéficieront de meilleures conditions de desserte et d'exploitation du site.

La conception du bâtiment permettra la mobilisation d'environ 70 emplois et permettra de diminuer les consommations énergétiques par rapport à la construction existante (utilisation de leds, isolation et système de chauffage plus performants) et de se conformer aux normes en vigueur. L'impact sur le trafic a été étudié par le bureau d'études PTV concluant dans son étude de janvier 2014 que le trafic généré par l'activité pourra être absorbé par les voiries existantes.

le projet s'inscrit pleinement dans la logique des première conclusions des diagnostics réalisés dans le cadre des études préalables de la ZAC de la vigie/Forlen lancées par l'Eurométropole de Strasbourg.

La décision de l'autorité administrati	ve de l'Etat compétente en m		r a-t-il soumis ? ironnement devra être jointe au(x)					
dossier(s) d'autorisation(s). Le projet sera soumis à u								
	-	-	*					
construire valant autorisation commerciale, ainsi qu'un dossier LOI SUR l'EAU.								
1 11.0.								
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est :	rempli						
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées					
Grandeu	rs caractéristiques		Valeur					
Un terrain d'une superfi	cie d'environ d'4300	0 m²	43000m²					
Une surface plancher d'e	nviron 13000m², d'un	ıe	13000m²					
hauteur maximale de de 1	2m, et d'environ 410	places	12m					
de stationnement			410 places					
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long °_	'" Lat ° ' "					
a implamation								
O Due Alfred Mostler	Pour les rubriques 5° a) 6° b) et	d) 8° 10° 18	2° 28° a) et h) 32° · 41° et 42° ·					
2 Rue Alfred Kastler	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et							
2 Rue Alfred Kastler 67540 Ostwald	Point de départ :	Long. 48 ° 5	53 · 42 " Lat. 7 · °69 · 61 "1					
		Long. 48 ° 5						
	Point de départ :	Long. 48 ° 5	53 · 42 " Lat. 7 · °69 · 61 "1					
	Point de départ : Point d'arrivée :	Long. 48 ° 5	53 · 42 " Lat. 7 · °69 · 61 "1					
	Point de départ : Point d'arrivée :	Long. 48 ° 5	53 · 42 " Lat. 7 · °69 · 61 "1					
	Point de départ : Point d'arrivée :	Long. 48 ° 5	53 · 42 " Lat. 7 · °69 · 61 "1					
	Point de départ : Point d'arrivée :	Long. 48 ° 5	53 · 42 " Lat. 7 · °69 · 61 "1					
	Point de départ : Point d'arrivée :	Long. 48 ° 5	53 · 42 " Lat. 7 · °69 · 61 "1					
	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long. 48°5	53 · 42 " Lat. 7 · ° 69 · 61 "1 ' " Lat ° ' "					
67540 Ostwald	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : an d'une installation ou d'un ouvre	Long. 48° 5	Oui Non X					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : on d'une installation ou d'un ouvrouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	Long. 48° 5 Long° _ age existant? de d'impact 3	Oui Non X Oui Non X					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : on d'une installation ou d'un ouvra uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ? PC obtenu 1	Long. 48° 5 Long° _ age existant? de d'impact 3	Oui Non X Oui Non X Oui Non X Oui Non X					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programe	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : In d'une installation ou d'un ouvre uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ? PC obtenu 1 ame de travaux ?	Long. 48° 5 Long° _ age existant? de d'impact 3	Oui Non X Oui Non X Non X Oui Non X					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : In d'une installation ou d'un ouvre uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ? PC obtenu 1 ame de travaux ?	Long. 48° 5 Long° _ age existant? de d'impact 3	Oui Non X Oui Non X Oui Non X Oui Non X					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programe	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : In d'une installation ou d'un ouvre uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ? PC obtenu 1 ame de travaux ?	Long. 48° 5 Long° _ age existant? de d'impact 3	Oui Non X Oui Non X Oui Non X Oui Non X					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programe	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : In d'une installation ou d'un ouvre uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ? PC obtenu 1 ame de travaux ?	Long. 48° 5 Long° _ age existant? de d'impact 3	Oui Non X Oui Non X Oui Non X Oui Non X					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programe	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : In d'une installation ou d'un ouvre uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ? PC obtenu 1 ame de travaux ?	Long. 48° 5 Long° _ age existant? de d'impact 3	Oui Non X Oui Non X Oui Non X Oui Non X					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programe	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : In d'une installation ou d'un ouvre uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ? PC obtenu 1 ame de travaux ?	Long. 48° 5 Long° _ age existant? de d'impact 3	Oui Non X Oui Non X Oui Non X Oui Non X					

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit essentiellement de terrains déjà perméabilisés:l'actuel magasin Leroy Merlin, la partie du site STEF (entrepôt logistique inoccupé depuis un an avec ses aires de circulation et de stationnement). Le projet porte également sur le site Viessmann (bureaux et entrepôts de stockage) ainsi qu'une partie de voie ferrée désaffectée et démontée par l'Eurometropole.

Existe-t-il un ou plusieurs c concernés) réglementant l'				Oui	X	No
	T - C	7 7- 710	 L	 ٦.	20	2

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Le Conseil de l'Eurometropole a entériné le 26 juin 2015 la modification du Plan local d'Urbanisme de la commune d'Ostwald intégrant la modification de zonage nécessaire au projet. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette modification.

Pour les rubriques 33° à 37°,	le ou les documents	ont-ils fait l'objet d'	une évaluation
environnementale?			

Oui	Non	X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	Le site se trouve dans un secteur affecté par le bruit selon l'arrêté de classement sonore du 25 juin 1999. Il n'existe pas de plan de prévention du bruit, celui-ci est en projet.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	La commune d'Ostwald est concernée par un PERI approuvé le 10/08/1994. Un arrêté de la Communauté Urbaine de Strasbourg (Eurometropole depuis le 1er janvier) du 17/07/2011 a prescrit un PPRI, portant révision du PERI.
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Le bureau d'études TAUW a réalisé deux diagnostics en 2013 concluant "l'absence d'impact pour les polluants recherchés [] les risques pour les usagers sont toujours considérés comme faibles."
dans une zone de répartition des eaux ?		[X]	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		[X]	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet consistant à la démolition du magasin existant avant reconstruction, la majorité des déblais seront dus à la démolition des infrastructures existantes.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le projet sera déficitaire en terre végétale. Le projet cherchera dans la mesure du possible à réutiliser sur place les matériaux de construction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Un inventaire faune flore sur quatre saisons a été réalisé par le bureau d'études Thema Environnement sur l'année 2014. l'enjeu environnementale du site esfaible étant donné qu'il s'agit déjà d'un site perméabilisé et urbanisé au sein d'une zone d'activité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site est concerné par les remontées de nappes, ce point a été intégré dans l'étude hydraulique du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Le projet est source de bruit induit par les camions de livraison et trafic de véhicules, néanmoins il n'aggravera pas la situation actuelle et le voisinage est propice à cette activité (zone artisanale, industrielle et commerciale).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	X	L'éclairage qui sera mis en place sera conforme à la législation concernant les niveaux d'éclairement. Les émissions lumineuses des bâtiments de la zone d'activités et de l'éclairage public existant dans le secteur.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	Le projet ne devraient pas augmenter la pollution atmosphérique induite par la circulation automobile, car compensée par la disparition des activités sur les sites logistiques de STEF et Viessmann. Le projet facilitera l'utilisation des modes doux et sera conforme à la RT 2012.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	Ľ		Les rejets engendrera très peu de rejets hydrauliques supplémentaires. Les eaux usées seront essentiellement dues aux sanitaires. Les eaux pluviales seront, dans la mesure de la capacité d'absorption du sol, traitées sur site à l'aide de noues végétalisées, conformément à la loi sur l'eau.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	_¥		Un tri à la source des déchets est déjà effectué; le projet permettra d'améliorer la valorisation des déchets collectés et d'optimiser la zone de stockage. Les déchets produits par le magasin sont stockés et traités par filières auprès de sociétés locales. Le don à des associations est favorisé.
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Le projet s'inscrit dans une démarche architecturale qualitative en faveur de la zone d'activité.
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Le projet participera à la stimulation de l'offre commerciale et permettra de limiter l'évasion commerciale en bricolage vers l'Allemagne. Le projet créera de l'emploi et contribuera à améliorer la qualité de la zone d'activité

6.2 Les	incidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?	?
Oui	Non X	Si qui, décrivez lesquelles :	

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui X Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet devrait offrir à la clientèle une offre plus large de services, de produits et un confort permettant de limiter en partie, l'évasion commerciale de la clientèle française vers l'Allemagne.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est estimé que l'étude d'impact pour ce projet n'est pas nécessaire pour les raisons suivantes:

- le magasin Leroy merlin est déjà un site en exploitation;
- le projet est situé en zone d'activité, sur des terrains déjà urbanisés et perméabilisés. Il n'y a donc pas d'habitation à proximité, ni d'enjeu écologique sur le site;
- le projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la zone d'activité La Vigie / Forlen et élaboré en partenariat avec les élus et les services de l'Eurométropole, il contribuera à améliorer le secteur et son paysagement.

	8. Annexes	
8.	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	Х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	Х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	Х
8.	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
٧	reuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le	es
р	parties auxquelles elles se rattachent	
	Objet	
	Notice explicative	
	9. Engagement et signature	
Je	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X	
	Fait à Schulhishein 1e, 3 septembre 2015	
	Signature	



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique									
Nom	Prénom								
Adresse									
Numéro		Extension		Nom de la v	oie				
Code Postal		Localité				Pays			
Tél.		Fax							
Courriel	@								
Personne more	ile								
Nom	LEROY ME	RLIN FRA	NCE	Prén	om				
Adresse du siège social									
Numéro		Extension		Nom de la v	oie Rue	e Chanzy			
	Lezennes								
Code postal	59712 Localité Lille cedex 9					Pays	France		
Tél.	0328808058 Fax								
Courriel	@								
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande									
Nom	BERTHEAU	Prén	om Elc	odie					
Qualité	Responsable développement								
Tél.	03902274	F	ах						
Courriel	elodie.bertheault				@ leroymerlin.fr				

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage	